

## POUR LES NOUVEAUX ELEVES INSCRITS A L'ECOLE DES CARMES

La période d'inscription pour l'année 2024-2025 se déroule entre le lundi 8 janvier et le vendredi 22 mars 2024.

### Rassembler les pièces justificatives à fournir en ligne

Selon les cas de figure, les pièces justificatives suivantes pourraient vous être demandées :

- La photocopie du livret de famille ou l'acte de naissance avec filiation
- La photocopie du carnet de vaccinations
- 3 photos (à donner lors du rendez-vous)
- 3 enveloppes et 3 timbres au tarif en vigueur (à donner lors du rendez-vous)
- *L'attestation d'assurance de responsabilité civile mentionnant le nom de l'enfant (facultatif)*
- Pour les parents divorcés, le jugement (traduit en français) et tout document officiel précisant les modalités de résidence de l'enfant
- Pour les parents séparés, tout document officiel précisant les modalités de résidence de l'enfant. En l'absence de document officiel, fournir la photocopie de la fiche d'allocations familiales et/ou de la carte d'assuré social
- Les résultats scolaires de l'année en cours (bulletins trimestriels, autres...)
- En fin d'année scolaire, un certificat de radiation de l'école précédente avec mention de la décision du Conseil de Classe pour tous les nouveaux inscrits à l'exception des enfants non encore scolarisés

### Pour les familles monégasques :

- Un certificat de nationalité de l'enfant (si seuls les parents sont monégasques, celui des parents)
- Un certificat de domicile
- La photocopie de la carte d'identité des parents

### Pour les familles résidant en Principauté :

- Un certificat de résidence de moins de 6 mois des deux parents
- La photocopie de la carte de séjour en cours de validité des deux parents.

**N.B. :** Les documents mentionnés ci-dessus sont absolument indispensables pour constituer le dossier scolaire de l'enfant et pour que **l'inscription devienne définitive.**

**Recommandation importante :** les places disponibles dans les établissements primaires seront attribuées, en priorité, aux enfants du quartier, monégasques ou résidents, dont l'inscription a été demandée **dans les délais impartis.**

Classe de 3 ans : Né(e) en 2021

Classe de 4 ans : Né(e) en 2020

Classe de 5 ans : Né(e) en 2019